



Compte rendu de l'audio conférence du 16/03/2020 à 11h00 avec le Directeur.

À LA DDFIP 37, IL SEMBLE URGENT...D'ATTENDRE !

Dés lundi matin le Plan de continuité d'activité (CPA) est enclenché

Tous les agents sont attendus dans les services, à l'exception de :

- ceux qui relèvent d'une autorisation d'absence pour garde d'enfant,
- des services civiques
- des vacataires,
- ceux présentant une pathologie « personne fragile face au COVID 19 » (cf liste des pathologies en fin de page et coordonnées du médecin de prévention)... ou agents présentant des symptômes pouvant faire penser au Coronavirus,

Les agents pourront être invités à télé-travailler ou à renforcer les services qui ont été définis comme prioritaires : payes, pensions, remboursement de crédit de TVA, régularisation d'IS... ? En fonction des compétences individuelles de chacun (recensement en cours par les R.H). Les accueils physiques ne sont normalement plus assurés.

Par contre, le paiement des bons de secours, argent de poche des hébergés, main levée d'AMD, paiement en numéraire urgent...étant considérés comme prioritaires devront être maintenus dans les trésoreries avec accueil sécurisé (vitre de protection très haute), trésoreries hospitalières, Béranger, Champ-Girault. À cet effet des plages horaires restreintes d'environ deux heures par jour seront mises en place.

Tous les agents sont invités à reporter leurs coordonnées personnelles : mèl ou n° tel dans SIRHIUS afin d'être joignable le cas échéant.

En ce qui concerne la restauration, nous sommes en attente des consignes du Secrétariat Général : fermeture de la restauration collective, octroi de tickets restaurant, fourniture plateau-repas, dotation de micro-ondes pour les agents devant être présents dans les services à qui il est préconisé de ne pas encombrer les boulangeries et sandwicheries avoisinantes contexte épidémique oblige...

Nous attendons également une décision relative à la suppression du jour de carence pour les agents en arrêt maladie, suite à suspicion de contraction du COVID-19.

Les Organisations Syndicales conseillent aux agents de ne déposer aucun congé dans la perspective d'un passage en confinement général.

Reportez-vous régulièrement au site Ulysse 37 et aux sites des Organisations Syndicales.

Liste des pathologies « personne fragile face au COVID 19 » :

- pathologies bronchopulmonaires,
- pathologies cardiovasculaires,
- déficit immunitaire,
- diabète,
- patient greffé ou dialysé,
- traitement immunosuppresseur.

Coordonnées du Dr BIZOUARNE : 02.47.20.57.01 ou christine.bizouarne@finances.gouv.fr